

Technicien en peinture aéronautique

RNCP34870 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	MC4 — Mention complémentaire
Code(s) NSF	253
Formacode(s)	23053, 23613
Code(s) ROME	H3404
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2023

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le technicien en peinture aéronautique exerce ses activités dans des entreprises industrielles de différentes tailles. Ce métier s'exerce chez les constructeurs et équipementiers de l'aéronautique, de l'aviation générale et du spatial, les entreprises de maintenance, les ateliers de peinture de sous-traitants, les ébénistes industriels aéronautiques de l'Etat et les compagnies aériennes. Ce technicien intervient dans des domaines de haute technicité avec des impératifs réglementaires liés à la navigabilité des aéronefs et des engins spatiaux. Ce professionnel doit respecter les procédures garantissant la sécurité des vols et la qualité.

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de la mention complémentaire "technicien en peinture aéronautique" est un spécialiste de la mise en peinture des aéronefs et des engins spatiaux (avions, hélicoptères, lanceurs satellites...). La préparation des surfaces et des peintures, l'application des peintures, les marquages, les décorations, les retouches, la finition et le contrôle de la qualité. Il intervient sur de grandes surfaces, surfaces extérieures de l'ensemble de la structure d'aéronefs ou d'engins spatiaux situées en hauteur, mais également sur des éléments de structures plans ou de formes complexes. Selon les activités de l'entreprise, il est amené à intervenir dans un environnement international.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

U1 - Organisation des activités de peinture aéronautiques en entreprise

- adopter et impulser des attitudes professionnelles répondant aux exigences du secteur aéronautique
- communiquer des informations dans un contexte professionnel,
- exploiter des documents techniques
- caractériser les contraintes liées à une intervention de peinture aéronautique,
- organiser une intervention.

U2 - Mise en peinture des aéronefs

- préparer la mise en peinture
- mettre en peinture
- contrôler la conformité de la mise en peinture

U3 - Décoration, marquage et finition des aéronefs

- préparer la décoration et le marquage
- réaliser des retouches de peinture et la finition de tout ou partie d'un aéronef

Blocs de compétences

RNCP34870BC01 — Organisation des activités de peinture aéronautiques en entreprises

LISTE DE COMPÉTENCES

- adopter et impulser des attitudes professionnelles répondant aux exigences du secteur aéronautique
- communiquer des informations dans un contexte professionnelle
- exploiter des documents techniques
- caractériser les contraintes liées à une intervention de peinture aéronautique
- organiser une intervention

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme (règlement d'examen et définitions d'épreuves) : forme ponctuelle ou contrôle en cours de formation. Le diplôme est aussi accessible par la VAE

RNCP34870BC02 — Mise en peinture des aéronefs

LISTE DE COMPÉTENCES

Préparer la mise en peinture

Mettre en peinture

Contrôler a conformité de la mise en peinture

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme (règlements d'examen et définitions d'épreuves) : forme ponctuelle ou contrôle en cours de formation. Le diplôme es aussi accessible par la VAE

RNCP34870BC03 — Décoration marquage et finition des aéronefs

LISTE DE COMPÉTENCES

Préparer la décoration et le marquage

Réaliser la décoration et le marquage

Contrôler la conformité de la décoration et du marquage

Réaliser des retouches de peinture et la finition de tout ou partie d'un aéronef

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme (règlements d'examen, définitions épreuves) : forme ponctuelle ou contrôle en cours de formation. Le diplôme est aussi accessible par la VAE.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Constructeurs, équipementiers de l'aéronautique, de l'aviation générale ou du spatial. Entreprises de maintenance, ateliers de peinture sous-traitants, ateliers industriels aéronautiques de l'Etat ou compagnies aériennes.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Peintre en carrosserie

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	2 069 €

Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (31 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	D2X32 — Ouvriers de la peinture et du traitement de surface · tension 5/5 (Très élevée) D6X70 — Techniciens en mécanique et travail des métaux · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 604
Jugés difficiles à recruter	61 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	D2X32 — Ouvriers de la peinture et du traitement de surface D6X70 — Techniciens en mécanique et travail des métaux

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est composé à parité :

- de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité, d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ;
- de membres de la profession correspondant au champ du diplôme choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés.

Si cette parité n'est pas atteinte en raison de l'absence d'un ou de plusieurs de ses membres, le jury peut néanmoins délibérer valablement.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	10 261 €
Selon la branche	10 261 € – 10 806 €
Prise en charge	Branches concernées
10 261 €	Valeur par défaut · 211 branches
10 806 €	CPNEFP de la métallurgie
10 349 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2023
Date de dernière délivrance possible	31/08/2023

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP37923

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34870/>